

Lettre ouverte aux habitants et aux amis du Carladez,

Depuis octobre 2004, nos élus de la communauté des communes reconnaissent avoir voté OUI pour l'étude d'un projet éolien sur le canton, par la toute jeune S.A.R.L. Energies Vertes Occitanes (fondée en juillet 2004).

Depuis l'automne 2005, un premier mât de mesure a été posé au Puy de Porte entre Jou et Pervilhergues, sans que la plupart des habitants en connaissent vraiment la raison... Ce n'est qu'en Février 2006, devant le mutisme de nos élus, et grâce à une initiative personnelle puis associative, que l'information a vu vraiment le jour!

L'implantation de ces sites d'éoliennes industrielles (Imaginez environ 120 m de hauteur en sachant que le 2ème étage de la Tour Eiffel n'est "qu'à" 115 m !) est une décision majeure, elle bouleversera l'avenir de notre canton.

1-L'énergie industrielle éolienne est une imposture écologique : environ 400 tonnes de béton dans le sol par éolienne, faible rentabilité énergétique, etc...

2-Elle coûte 3 fois le prix des autres sources d'électricité. En effet, l'arrêté ministériel de 2001 subventionne le kilowattheure éolien pendant les 5 premières années. E.D.F va racheter cette électricité plus chère que le prix qu'ils nous la vendent...(à 8,38 c d'euros du KW !) Un investissement juteux qui incite les promoteurs à convaincre par tous les moyens les maires et les agriculteurs à accepter sur leurs terrains des forêts d'éoliennes.

3- Des miettes sont données aux gens qui louent des terrains et aux municipalités qui ne réalisent pas que cette rente est provisoire et bien en deçà des chiffres annoncés.D'après les travaux des commissions spécialisées, la nouvelle taxe professionnelle, basée sur "la valeur ajoutée" ne sera plus qu'environ LE TIERS de la TP ancien style actuelle. Après ponction de la région et du département, il ne restera plus grand chose à se répartir dans la communauté des communes.

4- S'obstiner à vouloir construire dans la zone déclarée la moins ventée de l'Aveyron laisse perplexe quant aux intérêts réels des promoteurs ...

5-Les habitants situés dans un rayon de 1km 500 subissent des nuisances sonores et des nuisances infrasonores jusqu'à 5 km qui peuvent rendre les gens malades.

6- Des nuisances visuelles, destructrices du patrimoine paysager et touristique. Comment peut-on impunément laisser saccager un si bel héritage que nous ont laissé la nature et nos aïeux ?

7-Savez-vous que sur bon nombre de sites la télévision hertzienne ne passe plus ou très mal ? Donc plus d'accès à FR3 régional ? (Les paraboles ne donnent accès qu'à FR3 national ...)

8- Et le démantèlement ? Connaissez-vous un site industriel qui a été démantelé par ses exploitants malgré les garanties fournies ?!... On se retournera alors contre l'agriculteur propriétaire et à défaut contre la commune...

9- Les terrains et les maisons subissent une dévalorisation très importante due à la proximité de ces sites industriels.(Constaté après chaque implantation.)

10- Normes de sécurité renforcées : Il est à prévoir que des textes plus contraignants empêcheront prochainement l'approche de ces machines ainsi que l'interdiction de la chasse dans un périmètre important. La "zone des éoliennes" sera alors interdite.

Après l'étude d'impact (Ce qu'ils appellent "le projet très en amont"), arrive le dépôt de demande de permis de construire. Ce n'est qu'après, que commence l'enquête publique et là c'est déjà trop tard pour réagir. Si nos maires disent OUI, le préfet dans la plupart des cas dit OUI également . Si nos maires disent NON, le préfet refuse généralement le permis de construire. D'où la grande responsabilité à venir de nos élus locaux...

Réfléchissons bien à ce que nous voulons léguer à nos enfants, même si on a toujours besoin d'argent, nous ne pouvons vendre notre âme et notre terroir aux promoteurs .

Isabelle Ladoux

Association "Sauvegarde du Carladez"